

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 21 juin 2023.

Étaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEZ Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Représentation de :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL

Excusée : SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	32
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 067/2023

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A LANCER, SIGNER, CONVENTIONNER ET METTRE EN PLACE LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ « FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN » EN GROUPEMENT DE COMMANDE



Délibération n° 067/2023

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A LANCER, SIGNER, CONVENTIONNER ET METTRE EN PLACE LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ « FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN » EN GROUPEMENT DE COMMANDE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Considérant que le marché de « fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène et de matériels d'entretien » en groupement de commande est arrivé à échéance le 20 septembre 2022.

Considérant que le groupement de commande évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels et que cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Considérant qu'une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes Campagne de Caux (4C) comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la 4C a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés et accords-cadres, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes est celle du coordonnateur du groupement.

Un nouveau marché sous accord-cadre à bons de commande est ainsi en cours de constitution pour une période initiale d'un an, reconductible deux fois pour une période d'un an, et a notamment pour objet de permettre à la communauté de communes et aux communes intéressées d'accéder à moindre coût à ces prestations :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE ET MATERIELS D'ENTRETIEN

Le montant estimé du marché est de 80 000 euros HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande
- **D'AUTORISER** le Président à lancer sous forme d'Accord Cadre à bon de commande, le marché de fournitures de matériels d'entretien ainsi que de fournitures de produits d'hygiène et d'entretien
- **D'AUTORISER** le Président à retenir le candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **D'APPROUVER ET D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2023.

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux